



République de Côte d'Ivoire



**Projet : ATT.VTF G2017.004CIV**

**APPEL A CANDIDATURE**

**RECRUTEMENT D'UN EXPERT CONSULTANT INTERNATIONAL**

**TERMES DE REFERENCE**

## **CONTEXTE ET JUSTIFICATIF**

L'environnement sécuritaire du monde connaît une profonde mutation exacerbée par l'effet multiplicateur des armes. L'acquisition, la dissémination les détournements ou le transfert des armes constituent des défis permanents pour les Etats.

Ainsi, conscients de la nécessité de contrôler les armes, les Etats ont adopté le 02 avril 2013 le Traité sur le Commerce des Armes (TCA).

Ce traité vise à instituer les normes communes les plus strictes possibles aux fins de réguler ou d'améliorer la réglementation du commerce international d'armes classiques; de prévenir et éliminer le commerce illicite des armes classiques et empêcher le détournement de ces armes afin de contribuer à la paix, la sécurité et la stabilité internationales et régionales.

Après l'avoir signé dès les premières heures de son adoption en 2014 et ratifié le 26 février 2015, la Côte d'Ivoire est Etat-partie au Traité sur le Commerce des Armes. Le suivi de la mise en œuvre au niveau national du TCA est effectué par la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation illicite des Armes Légères et de Petit calibre

(ComNat-ALPC) en liaison avec le Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS).

L'entrée en vigueur et la mise en œuvre du TCA induisent une harmonisation du cadre législatif et réglementaire et une révision des outils et procédures de transfert des armes et munitions.

Ainsi, le Gouvernement ivoirien, à travers la ComNat-ALPC, a sollicité et obtenu auprès du Secrétariat du Traité (TCA), dans le cadre du Fonds Spécial d'Affectation Volontaire (FSAV), le financement d'un projet de renforcement des capacités nationales en matière d'outils et procédures de contrôle des transferts.

C'est dans ce cadre que la ComNat-ALPC, en liaison avec le Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS) procèdera au recrutement d'un consultant international.

## **I. OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION DE CONSULTANCE**

Proposer des outils et mécanismes de transfert et de contrôle des armes classiques et munitions, conformes aux dispositions du TCA.

## **II. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- Evaluer les procédures et outils existants sur les transferts d'armes ;
- Proposer des outils plus adaptés au TCA ;
- Produire un rapport d'évaluation intégrant les recommandations et propositions d'outils et mécanismes pertinents pour la mise en œuvre efficace du TCA;
- Participer à la conduite de l'atelier de validation des résultats de l'évaluation ;
- Rédiger le rapport final du projet comprenant les propositions d'outils et procédures validés lors de l'atelier de restitution ;
- Produire un rapport final de l'ensemble de la mission (depuis l'évaluation jusqu'à l'adoption des résultats lors de l'atelier).

## **III. RESULTATS ATTENDUS :**

- Les procédures existantes sur les transferts d’armes et munitions sont évaluées et des outils plus conformes aux dispositions du TCA sont élaborés et validés en atelier ;
- Le rapport de la mission d’évaluation intégrant les recommandations et propositions d’outils et mécanisme pertinents pour la mise en œuvre efficace du TCA est disponible;
- le rapport final de l’ensemble de la mission (depuis l’évaluation jusqu’à l’adoption des résultats lors de l’atelier) est disponible.

#### IV. NATURE ET PROFIL DU CONSULTANT.

Le Consultant doit avoir le profil suivant :

##### **1) Qualifications académiques :**

Diplôme universitaire de niveau Master ou équivalent (Bac+5).

##### **2) Années d’expérience :**

- Justifier d’au moins 10 années d’expérience pertinente au niveau national ou International dans le domaine des transferts d’armes et dans l’élaboration des procédures et outils en matière rédaction de manuel des procédures ;
- Une bonne connaissance de l’environnement sécuritaire ivoirien ou d’un pays post conflit serait un atout;

##### **3) Compétences**

- Avoir une bonne connaissance des traités, conventions et autres instruments internationaux en rapport avec la problématique du contrôle et du transfert des armes, et plus particulièrement le TCA;
- Avoir une très bonne connaissance en matière de procédures et outils utilisés dans l’acquisition des armes conventionnelles conformément aux normes et exigences internationales;
- Avoir une expérience de travail de haut niveau dans des institutions gouvernementales de défense et/ou de sécurité;
- Avoir d’excellentes capacités d’analyse, de synthèse et de rédaction;

- Avoir de bonnes relations interpersonnelles et une grande capacité de travail en équipe basée sur la coopération et l'établissement de consensus;
- Avoir une excellente maîtrise du français (parlé et écrit) et une bonne connaissance de l'anglais (parlé et écrit);
- Avoir une bonne maîtrise des outils bureautiques usuels (Word, Excel, PowerPoint...);
- Un sens de la diplomatie et de l'écoute est indispensable ;
- Une expérience avec une institution multilatérale ou internationale en Afrique serait un atout.

## **V. MANDAT DU CONSULTANT**

Le consultant doit :

- Évaluer les procédures et outils sur le transfert des armes et munitions ;
- Proposer des outils et procédures conformes aux dispositions du TCA ;
- Identifier les institutions et autres acteurs intervenants dans le processus de transfert ;
- Appuyer l'organisation de l'atelier de validation des procédures et outils sur le transfert des armes et munitions ;
- Rédiger le rapport final du projet comprenant les propositions d'outils et procédures validés lors de l'atelier de restitution, lequel atelier sera précédé d'une séance de pré-restitution à la ComNat-ALPC.

## **VI. PERIODE D'EXECUTION DE LA MISSION :**

La mission se déroulera du 13 août au 02 septembre 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

## **VII. RAPPORT**

Au terme de la mission, le consultant devra fournir le rapport final du projet.

## VIII. DOSSIER DE CANDIDATURE

La candidature doit comporter :

- un Curriculum Vitae détaillé,
- une lettre de motivation
- une proposition d'honoraire/jour.

## IX. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être soumises à l'adresse email suivante au plus tard **08 août 2017** à 00 heure.

Email : [comnat@comnat-ci.org](mailto:comnat@comnat-ci.org) ; [ldjokouehi@yahoo.fr](mailto:ldjokouehi@yahoo.fr)

Fax : +225 22529193

Tel : +225 22529191